ID: 059-215903923-20171212-D126-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES **VILLE DE MAUBEUGE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 126

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32 Réf.: CL / I TOUBEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le DOUZE DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - I-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES -B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. IOURDAIN - I.PAOUE - - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY -R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER -F.LEFEBVRE - N.TAIDIRT - F. TRINCARETTO - I-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH -C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R DETOURBE - L-A.DE BEIARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR:

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Patricia MACQ-REMIENS présente pour l'ensemble des projets de délibérations présenté à l'exclusion des délibérations 32/33/34 pour lesquelles pouvoir a été donné à Yves ZUMSTEIN

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

André PIEGAY (à Pascaline MATAGNE)

Sophie CORDIER (à Denis DEJARDIN)

Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S:

Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S:

Abdelhakim NEZZARI

Francis TRINCARETTO (absent pour les questions n° 32/33/34)

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N° 5: Retrait de la délibération n°94 du 25 septembre 2017 -Remplacement d'un Conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant au sein de la Commission de « Délégation de Service Public »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le

ID: 059-215903923-20171212-D126-DE

5L04

- L.1411-5 II relatif à la composition de la Commission de Délégation de Service Public.

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles:

- L.240-1 relatif au retrait des actes unilatéraux pris par l'administration.
- L.243-3 relatif au délai de quatre mois suivant son édiction pour procéder au retrait d'un acte

Vu la délibération n° 5 en date du 18 avril 2014 portant désignation des membres élus à la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°94 en date du 25 septembre 2017, portant remplacement d'un Conseiller municipal, au sein de la Commission de « Délégation de Service Public »

Vu le guide l'élu(e) local(e), édition de la préfecture du Nord du 30 juin 2017, relatif aux compositions des commissions Municipales.

Considérant que le retrait d'un acte administratif unilatéral est synonyme de sa disparition juridique tant pour l'avenir que pour le passé.

Que ce dit retrait doit intervenir dans un délai de quatre mois après son édiction.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder au renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Service Public dès lors que le titulaire définitivement empêché peut être remplacé par un suppléant inscrit sur la même liste.

Considérant que Madame Jeanine PAQUE, par délibération n° 5 en date du 18 avril 2014, avait été élu membre **suppléant** de la Commission de « *Délégation de Service Public* ».

Considérant que par la délibération n°94 en date du 25 septembre 2017, Madame Jeanine PAQUE a été également désignée membre **titulaire** de la commission, en remplacement de Madame Jocelyne MICHAUX, décédée.

Considérant qu'ainsi, Madame Jeanine PAQUE se retrouve titulaire et suppléante au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

Considérant qu'un même conseiller municipal ne peut être à la fois titulaire et suppléant au sein d'une même Commission Municipale.

Affiché le

ID: 059-215903923-20171212-D126-DE

Qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de la composition de la Commission de Délégation de Services Publics.

Considérant qu'il est pourvu au remplacement :

- du titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste,
- du suppléant devenu membre titulaire par le candidat inscrit sur la même liste.

Qu'il est proposé en remplacement de Madame Jocelyne Michaux :

- Madame Sophie Cordier en qualité de quatrième titulaire,
- Madame Corine Demoustier en qualité de quatrième suppléante

Que la composition s'établit comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Jean-Pierre COULON	Nicolas LEBLANC
2	Christian DEMUYNCK	Yves ZUMSTEIN
3	Corinne DEROO	Jeannine PAQUE
4	Sophie CORDIER	Corine DEMOUSTIER
5	Fatiha FEKIH	Nathalie MONTFORT

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Procéder au retrait de la délibération n°94 du 25 septembre 2017.
- Désigner !
 - o Madame Sophie Cordier en qualité de quatrième titulaire de la Commission de « Délégation de Service Public » en remplacement de Madame Jocelyne Michaux
 - o Madame Corine Demoustier en qualité de quatrième suppléante de la Commission de « Délégation de Service Public ».
- acter la nouvelle composition de la Commission de « Délégation de Service Public » comme suit:

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
1	Jean-Pierre COULON	Nicolas LEBLANC	
2	Christian DEMUYNCK	Yves ZUMSTEIN	
3	Corinne DEROO	Jeannine PAQUE	
4	Sophie CORDIER	Corine DEMOUSTIER	
5	Fatiha FEKIH	Nathalie MONTFORT	



ID: 059-215903923-20171212-D126-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

- **Procède** au retrait de la délibération n°94 du 25 septembre 2017.
- Désigne :
 - Madame Sophie Cordier en qualité de quatrième titulaire de la Commission de « Délégation de Service Public » en remplacement de Madame Jocelyne Michaux
 - Madame Corine Demoustier en qualité de quatrième suppléante de la Commission de « Délégation de Service Public ».
- **acte** la nouvelle composition de la Commission de « *Délégation de Service Public* » comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Jean-Pierre COULON	Nicolas LEBLANC
2	Christian DEMUYNCK	Yves ZUMSTEIN
3	Corinne DEROO	Jeannine PAQUE
4	Sophie CORDIER	Corine DEMOUSTIER
5	Fatiha FEKIH	Nathalie MONTFORT

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Page 4 sur 4

Envoyéen préfecture le 04/10/2017

Réflices préfecture le 04/10/2017

ID: 059-215903923-20170925-D94-DE

Affichéde-215903923-20171212-D126-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 94

Affaires juridiques & Gestion des Assemblées Affaire suivie par Claudine LATOUCHE 全:03.27.53.75.32

Réf.: CL/ITOUBEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI.POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR:

Naguib REFFAS (à Marc DANNEELS)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)
Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)
Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S:

Jean-Yves HERBEUVAL Christophe DI POMPEO Xavier DUBOIS Louis-Armand DE BEIARRY

ABSENT(E)S:

CANSIE

Raymonde DETOURBE

SECRETAIRE DE SEANCE: Sophie CORDIER

<u>OBJET N° 3</u> : Remplacement d'un Conseiller municipal au sein de la Commission de \upomega « Délégation de Services Publics »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

Page 1 sur 3

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Envoyé en préfecture le 04/16/2017

Rédiché préfecture le 04/10/2017

Affiche le 2-215903923-20171212-D126-DE

- L.1411-5 relatif à la Commission de Délégation de Services Publics,
- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 5 en date du 18 avril 2014 portant désignation des membres élus à la Commission de Délégation de Services Publics,

Vu la délibération n°61 en date du 16 juin 2016, portant remplacement d'un Conseiller municipal, au sein de la Commission de « délégation de services publics »

Considérant que Madame Jocelyne MICHAUX, par délibération n° 5 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre titulaire de la Commission de « Délégation de Services Publics ».

Que suite à la disparition de Madame Jocelyne MICHAUX survenue le 30 juin 2017, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission de « Délégation de Services Publics ».

Considérant que la composition de cette Commission, actée par délibération n° 5 susvisée, respecte le principe de représentation proportionnelle en ce qui concerne les Elus municipaux.

Que ce principe est également applicable à l'ensemble des commissions municipales.

Considérant que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant que le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Regulate préfecture le 04/10/2017

Affichéde-215903923-20171212-D126-DE

ID: 059-215903923-20170925-D94-DE

Qu'au regard de l'application du principe de représentation proportionnelle tant pour les Commissions Municipales que pour la Commission de « Délégation de Services Publics » et des éléments qui précèdent, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge, un avenir ensemble », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

 Désigner Madame Jeannine PAQUE, membre titulaire de la Commission de « Délégation de Services Publics » en remplacement de Madame Jocelyne MICHAUX

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

 Désigne Madame Jeannine PAQUE, membre titulaire de la Commission de « Délégation de Services Publics » en remplacement de Madame Jocelyne MICHAUX

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnend DECAGNY

, (III)



Page 3 sur 3

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Envoyé en préfecture le 04/10/20177

Regulate préfecture le 04/10/2017

SEALCH DU 19 307 H 2012 D126-DE

SOUS PREFECTURE D'AVESNES 3 0 AVR. 2014

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaires juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par isobelle TOUBEAUX
12:03.27.53.75.32
Réf.: VSF / JR-IT

Direction Générale des Services :	
DGA des Politiques Municipales :	
DGA des Moyens généraux :	
DGST:	03451141-2
Service des Ressources Humaines :	
Service des Harchés Publics :	
Classeur 3 ^{km} :	
Services Extérieurs :	

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation de et sous la présidence de

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS: -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

<u>OBIET N°3</u> : Désignation des membres élus de la Commission de Délégation de Services Publics

11.167E

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

1. postación

Enveyé en préfecture le 04/10/20117/

Requient préfecture le 04/10/2017



Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient délidésigner les membres 26-de titulaires, et suppléants en nombres égal, de la commission chargée d'autifité plus commission chargée d'autifité plus commission de service public, et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, ou son représentant qu'il pourra désigner par arrêté ultérieur, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

M, Le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1: « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2 : « Maubeuge toujours »
Liste 3 : « Maubeuge bleu Marine »

Il est proposé au Consell Municipal:

• de passer au vote

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote:

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 builetins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins Maubeuge Bleu Marine
- Déclare élus les Conseillers ci-dessous, sulvant le procès-verbal ci-joint.

<u>Les déléqués titulaires sont</u> :

A : COULON jean Pierre
B : DEMUYNCK Christian
C : MICHAUX Jocelyne
D : DEROO Corinne
E : SAVAUX Christine

Les déléqués suppléants sont :

A: CORDIER Sophie
B: LEBLANC Nicolas
C: ZUMSTEIN Yves
D: PAQUE Jeannine
E: MONTFORT Nathalie

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

DE May DEUC

16 A . . . 121615

Pour extrait conforme.

Ameud DECAGNY

11. (12.00 (12.00)) 11. (12.00)

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION Nº 61

Affaires Juridiques & Gestian des Assemblées Affaire suivie par Claudine LATOUCHE 12:43-27-53-75-32 Réf. : CLURITICO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.1ALY - N.GOMES - B.MORIÁME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMETEIN - G.DEMUYNCK J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - A.NEZZARI - F. TRINCARETTO - J-Y:HERBEUYAL -F.FEKIH - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO-S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir:

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - André PIEGAY (à Corinne DEROO) - Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCIOLO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY))

EXCUSES:

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S:

Naëlie TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24) Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29) Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31,32, 33 et 34) Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32) Nathalia MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

<u>OBJET N° 3</u>: Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission de Délégation de Services Publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.1411-5 relatif à la Commission de Délégation de Services Publics,
- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°ooMAoo631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 5 en date du 18 avril 2014 portant désignation des membres élus à la Commission de Délégation de Services Publics,

Page 1 sur 3



Vu le courrier des Elus du Collectif « Maubeuge pour tous » en date du 2 décembre 2014 informant de la décision de sièger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrits »,

Vu le courrier de Madame Christine SAVAUX en date du 29 février 2016, informant de sa démission du Conseil Municipal de Maubeuge.

Vu le courrier électronique de Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en date du 23 mars 2016 informant de la décision de sièger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrit »,

Considérant que Madame Christine SAVAUX, par délibération nº 5 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre titulaire de la Commission de Délégation des Services Publics.

Qu'ayant démissionné de son mandat de Conseiller Municipal le 29 février 2016, Madame SAVAUX ne siège plus au sein de ladite Commission.

Que, par ailleurs, Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL a décidé de quitter le groupe « Maubeuge Toujours » afin de sièger parmi les Elus « non-inscrits ».

Considérant que la composition de cette Commission, actée par délibération n° 5 susvisée, respecte le principe de représentation proportionnelle en ce qui concerne les Elus municipaux.

Que ce principe est également applicable à l'ensemble des commissions municipales.

Considérant en que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant que le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

Qu'au regard de l'application du principe de représentation proportionnelle tant pour les Commissions Municipales que pour la Commission de Délégation de Services Publics et des éléments qui précèdent, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge Toujours », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

 Désigner Madame Fatiha FEKIH, membre titulaire de la Commission de Délégation de Services Publics en remplacement de Madame Christine SAVAUX

Page 2 sur 3

Envoyé en préfecture le 14/12/2017	
Requien préfecture le 14/42/2017 7	
Enveyé en préfecture le 01/97/2016 🥌 📒 🚭	11
Recules préfecture le 01/07/2016 - D126-DE	
10:059-215903923-20170925-D94-DE	
D: 059-215903923-20160616-61-DE	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec:

3 abstentions: Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Maryse GABET (pouvoir à Monsieur DE BEJARRY).

 Désigne Madame Fatiha FEKIH, membre titulaire de la Commission de Délégation de Services Publics en remplacement de Madame Christine SAVAUX

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.



DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES VILLE DE MAUBEUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaires juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX
2: 03.27.53.75.32

Réf.: VSF/JR-IT

30 AVR. 2014 ARRIVEE

12.
D Will

Date de la convocation: 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation de et sous la présidence de

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE:

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIDLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES:-

ABSENTS: -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

<u>OBJET N°3</u> : Désignation des membres élus de la Commission de Délégation de Services Publics

Vullarticle L 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de designer le titulaires, et suppléants en nombres égal, de la commission chargée de les offres à une délégation de service public, et ce pour la durée du mandais 9-215903923-20170925-D94-DE

D: 059-215903923-20160616-61-DE

Considérant qu'outre le Maire, son président, ou son représentant qu'il pourra désigner par arrêté ultérieur, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

M. Le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1: « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2: « Maubeuge toulours » Liste 3: « Maubeuge bleu Marine »

Il est proposé au Conseil Municipal:

de passer au vote

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Consell Municipal, avec :

Vote:

- 29 builetins Maubeuge un avenir ensemble
- · 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins Maubeuge Bleu Marine
- Déclaré élus les Conseillers ci-dessous, sulvant le procès-verbal ci-joint.

Les déléqués titulaires sont :

A: COULON Jean Pierre

B: DEMUYNCK Christian

C: MICHAUX locelyne

D: DEROO Corinne

E: SAVAUX Christine

Les délégués suppléants sont :

A: CORDIER Sophie

B: LEBLANC Nicolas

C: ZUMSTEIN Yves

D: PAQUE Jeannine

E: MONTFORT Nathalie

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.